

PLAN CLIMAT

du Pays de Sources & Vallées

LA LETTRE D'INFORMATION

ECONOMISONS L'EAU



L'EAU : un bien commun qu'il nous faut économiser

Le 22 mars, la préfecture de l'Oise a émis le **1^{er} arrêté sécheresse de l'année 2023**. Les bassins versants du Matz et Oise-Aisne sont cette fois-ci les plus concernés car ils sont en niveau « d'alerte renforcée ». **Des restrictions sont donc déjà en place...** alors que nous ne sommes qu'en mars !

Une situation alarmante

L'année 2022 a été marquée par une **période estivale très sèche**. Notre territoire a été particulièrement touché puisque les bassins versants de la Verse et de la Divette ont été classés en « arrêté sécheresse de niveau crise », soit le **niveau le plus élevé** et quasiment le seul cas du département. Cela s'est traduit par de nombreuses mesures de restriction à la fois pour les particuliers (restrictions sur l'arrosage des jardins, sur le lavage des voitures...) et pour les professionnels (l'irrigation en agriculture, les prélèvements liés aux activités industrielles,...).

Cette situation risque malheureusement de se reproduire cette année dans des proportions encore plus importantes car **l'hiver a été très sec et n'a pas permis la recharge des nappes phréatiques** déjà basses en sortie d'été 2022. En effet, alors que le niveau des nappes devrait être à son maximum à la mi-mars, celui-ci se trouve actuellement encore plus bas qu'il ne l'était à la fin de l'été.

Mesures de restrictions à respecter

Niveau alerte renforcée



Interdiction d'arroser les pelouses les massifs fleuris



Interdiction d'arroser les jardins potagers entre 9h et 20h



Interdiction de remplir les plans d'eau, piscines privées (de plus d'1 m³), sauf lorsque ce remplissage est lié à la sécurité de l'ouvrage ou des utilisateurs, sauf lors de la première mise en service pour réception de travaux.



Interdiction de laver les véhicules particuliers
Ne pas laver les voitures hors stations professionnelles équipées de système à recyclage



Interdiction de nettoyer les façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnelle.



Interdiction d'arroser les terrains de sport, les stades, les établissements équestres, entre 11 h et 18 h
les golfs à l'exception des « greens et départ » entre 8 h et 20 h.



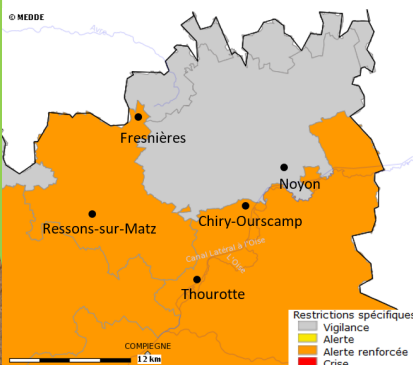
Restriction de l'irrigation agricole consultez l'arrêté sur www.oise.gouv.fr



Réduction de la consommation industrielle conformément aux arrêtés préfectoraux d'autorisation en vigueur



Interdiction d'alimentation des fontaines publiques d'ornement en circuit ouvert, dans la mesure où cela est techniquement possible.



Carte des restrictions annoncées le 22 mars 2023 (Source: propluvia.fr)



L'impact du changement climatique est déjà à l'œuvre... Pour que le manque d'eau ne devienne pas la norme, il nous faut **AGIR** en adoptant dès aujourd'hui les bons gestes pour économiser l'eau.

Dossier spécial : L'impact des sécheresses sur le territoire

Notre territoire devrait connaître une augmentation du nombre de jours de sécheresse de l'ordre de 5 à 10 jours supplémentaires par an selon l'ampleur du réchauffement climatique d'ici la fin du XXI^e siècle (source : diagnostic territorial réalisé en 2018 par BURGEAP).

Impacts sur les milieux naturels

La sécheresse peut avoir des effets dévastateurs sur la biodiversité locale. En effet, elle peut provoquer la **fragmentation des milieux humides et des cours d'eau**, ce qui va limiter les déplacements de certaines espèces pour lesquelles ces déplacements sont indispensables, que ce soit pour s'alimenter ou se reproduire. Le manque d'eau peut conduire à une **altération de la qualité des eaux de surfaces** et à une augmentation de la température des cours d'eau et plans d'eau, ce qui conduit souvent à une **hausse de la mortalité des espèces aquatiques**. Enfin, la flore des milieux humides, déjà fortement menacée, est également impactée par les sécheresses à répétition.



Impacts sur les catastrophes naturelles

Le manque d'eau et l'assèchement des sols conduisent à une augmentation **de l'intensité et de la fréquence des catastrophes naturelles telles que les incendies** (qu'ils soient en forêt ou en milieu agricole) ou **les phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols** auxquels notre territoire est particulièrement exposé. En effet, un sol humide a une meilleure capacité d'absorption de l'eau qu'un sol sec. Ainsi, en cas de forte pluie, l'eau aura davantage tendance à ruisseler à la surface du sol et provoquer des coulées de boue au lieu de s'infiltrer dans le sol.

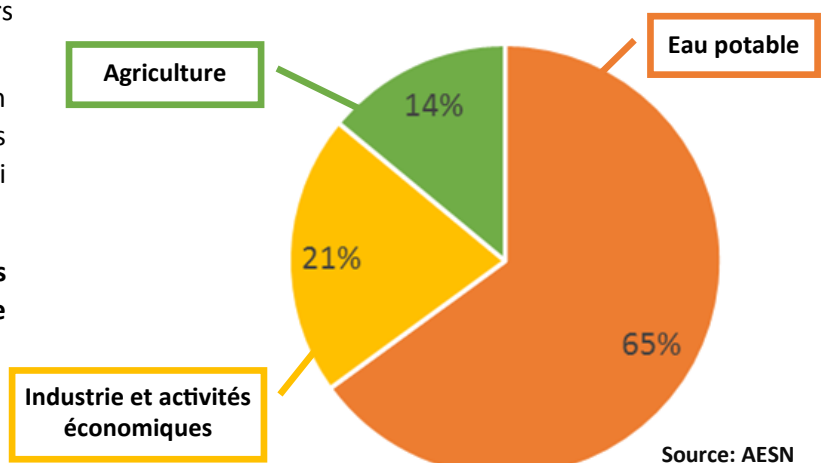
Impacts sur les activités humaines

L'agriculture est l'activité la plus impactée aujourd'hui par les sécheresses qui entraînent une **baisse régulière des rendements** due au manque d'eau et parfois aux feux de champs. Cependant d'autres secteurs commencent à être touchés, notamment les industries qui ont besoin d'eau pour refroidir leurs systèmes de production.

Leur activité peut être amenée à être réduite en période estivale. C'est aussi le cas des centrales nucléaires et des centrales hydrauliques, ce qui **impacte directement la production d'électricité**.

Le manque d'eau peut conduire à des **arbitrages sur les usages, une réduction du débit voire une coupure de distribution** du réseau d'eau potable.

Répartition des consommations d'eau par usage dans l'Oise



Source: AESN

TOTAL des consommations d'eau : 78 millions de m³

Les actions mises en place sur le territoire

Recenser, promouvoir et préserver les milieux humides

Pendant 2 ans, le Pays de Sources et Vallées a coordonné un inventaire terrain des zones humides du territoire. Au total, **20 400 ha de zones humides ont été inventoriées** sur notre territoire et le Pays Chaunois. Les données cartographiques ont été transmises aux communes concernées pour les encourager à préserver ces zones qui nous rendent de multiples services. La communauté de communes du Pays des Sources a déjà lancé une étude écologique sur 7 ha et contractualisé avec le château de Bellinglise pour mettre en place un plan de gestion pour restaurer 3ha de zones humides afin d'**optimiser leurs fonctions et améliorer leur richesse faunistique et floristique** : ouverture du milieu, création de crapauducs et d'habitats,...



Restauration des cours d'eau et des milieux humides

Les syndicats de rivière du territoire travaillent au quotidien sur la restauration de cours d'eau et des zones humides afin de **restaurer la continuité écologique mais aussi le fonctionnement hydrologique global** des zones humides pour accroître leurs rôles de rétention et de restitution d'eau en cas de sécheresse.

Désimperméabilisation des sols pour favoriser l'infiltration de l'eau

Certaines communes telles que Lassigny et Thourotte ont créé des parkings filtrants en optant pour un revêtement perméable (gravillons, pavés et gazon, mousse,...) afin de **faciliter l'infiltration**

des eaux de pluies dans le sol et réduire l'effet d'îlot de chaleur lié à la couleur sombre du bitume en cas de forte chaleur.

Accompagner les pratiques des agriculteurs

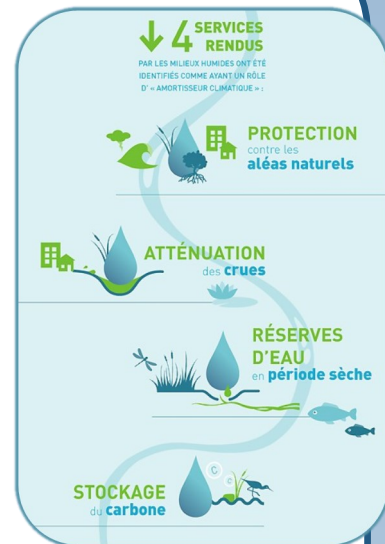


Les Communautés de communes accompagnent les agriculteurs qui souhaitent mettre en place des **aménagements d'hydrauliques douces** telles que des fascines dans les champs soumis à des

problèmes d'érosion. Les fascines sont des murets composés de branchages semi-enterrés qui freinent les coulées de boues et de favorisent l'infiltration de l'eau.

Financement des projets des collectivités et des entreprises

Le prochain programme européen LEADER du Pays de Sources et Vallées sera en partie axé sur les économies d'eau. Ce programme subventionnera jusqu'à 64% des dépenses (HT) d'investissement en matériels et équipements pour les projets d'économies, de récupération et/ou de stockage d'eau portés par des collectivités, des entreprises ou encore des exploitation maraîchères, arboricoles, horticoles ou d'élevage.



Un Plan national pour l'Eau

Au niveau national, un « Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau » vient d'être présenté avec, comme objectif, **réduire de 10% les consommations d'eau d'ici 2030** à travers 53 actions visant à :

- Organiser la sobriété des usages de l'eau de tous les acteurs (collectivités, entreprises, exploitations agricoles, particuliers) en limitant les prélèvements d'eau et en réutilisant les eaux usées à hauteur de 10% (contre moins de 1% aujourd'hui) ;
- Optimiser la disponibilité de la ressource à travers la réduction des fuites (le taux de fuites atteint plus de 50% dans 170 localités en France) et la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable ;
- Préserver la qualité de l'eau et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels en luttant contre la pollution des milieux aquatiques et en renforçant la protection des aires de captage en eau potable ;
- Encourager l'innovation et mettre en place une meilleure gouvernance et des financements incitatifs ;
- Être en capacité de mieux répondre aux crises de sécheresse en améliorant l'information et la prévention des situations de tension sur la ressource en eau.

Que puis-je faire à mon échelle ?

En plus des éco-gestes connus de tous (couper l'eau quand on se brosse les dents, prendre une douche plutôt qu'un bain, lancer le lave-vaisselle/machine à laver en mode *éco* et que s'ils sont pleins,...), voici d'autres actions efficaces pour réduire votre consommation d'eau :

Notre consommation journalière d'eau

(149L par personne en 2020)

Source : Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement



Faire la chasse aux fuites d'eau en vérifiant régulièrement l'état des robinets et chasse d'eau et en contrôlant le compteur d'eau : si le chiffre a augmenté pendant votre sommeil, c'est qu'il y a une fuite dans votre logement !

Installer un mousseur permet de réduire de 30 à 50% les débits d'eau sans diminuer la pression. Des systèmes similaires existent pour la pomme de douche.



Réduire le volume de la chasse d'eau en plaçant dans la cuvette une brique ou une bouteille d'eau, ce qui nécessitera moins d'eau pour la remplir.

Récupérer et réutiliser l'eau de cuisson, l'eau de rinçage des fruits et légumes, et l'eau de pluie pour arroser les fleurs et le potager. L'eau de pluie peut également être utilisée pour certains usages domestiques, hors consommation alimentaire (remplir la chasse d'eau des WC, laver le sol, laver le linge,...).



Arroser à la tombée de la nuit permet de limiter de 5 à 10% l'effet d'évaporation et installer un système d'**arrosage au goutte-à-goutte** pour apporter la juste quantité d'eau nécessaire à la plante, éviter les maladies (mildiou, l'oïdium,...) et faire 30% à 50% (avec un programmateur) d'économies d'eau.

Mettre du paillage au pied de vos plantations sur 10 cm d'épaisseur avec de la paille, des feuilles, de l'herbe tondue ou du broyat pour éviter les mauvaises herbes et limiter l'assèchement du sol (90% d'humidité conservée contre 20% sans paillage).

Biner la terre : un binage vaut 2 arrosages !

Le saviez-vous ?

On peut récupérer jusqu'à 600L d'eau par m² de toiture et bénéficier d'une aide financière de votre communauté de communes.



Dispositif d'aide financière à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie

50 € par foyer

Les RDV du Plan Climat

Le 2 mai à 18h au Campus Inovia à Noyon : **Réunion d'information sur le photovoltaïque**

Le 4 mai à 17h à l'office de tourisme d'Ourscamp : **Visite de la chaufferie de l'abbaye et réunion de lancement de l'étude filière locale bois-énergie**

Les 6 et 7 mai à la *Fête du Jardin* à Ribécourt : **jeux, ateliers et spectacle sur l'environnement, stands d'information et mini-conférences sur les économies d'énergie, d'eau et le jardin durable**

Le 16 mai à 18h au Campus Inovia à Noyon : **Café sur la transmission d'exploitation agricole avec Initiatives paysannes**

Le 28 mai à Thiescourt à la *Fête de la forêt* : **Animations, ateliers et jeux sur l'environnement**

NB : L'inscription est obligatoire pour les réunions

Nous contacter :
Pays de Sources & Vallées

Campus Inovia - 1435 boulevard Cambronne à Noyon
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

E-mail : courrier@sourcesetvallees.fr

Tél. : 03 44 43 19 80



Facebook : [paysourcesetvallees](https://www.facebook.com/paysourcesetvallees)

www.sourcesetvallees.fr

Le Plan Climat du Pays de Sources et Vallées bénéficie du soutien de :

